

# PMA, les mises en garde des psychiatres

La commission spéciale de l'Assemblée nationale sur la bioéthique recevait des psychiatres, ce jeudi 5 septembre, pour sa dernière audition de la semaine. Les trois spécialistes ont mis en garde les députés sur certains « risques » que présente l'ouverture de la PMA.

Bernard Gorce,

**Trois spécialistes de la psychiatrie ont été invités à apporter un éclairage sur les deux sujets qui dominent le projet de loi : l'ouverture de la PMA et l'accès aux origines.**

Un vent froid a soufflé, jeudi 5 septembre, lors des travaux de la commission spéciale de l'Assemblée nationale sur la bioéthique. Pour conclure la deuxième semaine d'audition, trois spécialistes de la psychiatrie ont été invités à apporter un éclairage sur les deux sujets qui dominent le projet de loi : l'ouverture de la PMA et l'accès aux origines. Et c'est, à minima, à une forte mise en garde que peut se résumer le ton des interventions.

## **Renforcer l'accompagnement des parents qui font appel à la PMA**

Myriam Szejer, pédopsychiatre et psychanalyste, et Catherine Jousset, professeur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, ont interpellé les députés sur la nécessité de renforcer l'accompagnement des parents qui font appel à la PMA. Ce qui est actuellement loin d'être garanti avec la réforme.

Réforme des lois de bioéthique : ce qu'il faut retenir des auditions à l'Assemblée

Myriam Szejer propose la mise en place d'un « *entretien pré-conceptionnel* » pour tous les couples qui demandent un don. Or tous les centres de PMA ne sont pas pourvus de spécialistes insistent les professionnelles. Elle émet aussi des réserves sur l'ouverture de la PMA aux femmes seules. « *J'en ai rencontré un grand nombre, j'ai repéré une importante fragilité chez ces femmes* », observe-t-elle.

Catherine Jousset demande elle aussi des « *entretiens en amont extrêmement rigoureux. Le législateur doit prendre ses responsabilités si on fait cela* ».

## **« Un bébé, ce n'est pas juste ce que l'on veut »**

Elle s'inquiète en outre de la possibilité d'autoconservation des ovocytes sans limite d'âge. Imaginer une naissance « *à distance, en fonction d'un projet parental, voire de l'entreprise dans laquelle on travaille, nous paraît dangereux pour l'enfant. Un bébé ce n'est pas juste ce qu'on veut. Programmer les choses à ce point est inquiétant.* »

Beaucoup plus critique, le psychiatre et psychanalyste Pierre Lévy-Soussan a dénoncé les effets du recours à la PMA. « *Cela complexifie les identifications: des parents n'arrivent pas à se transformer en parent et les enfants, en enfants* ». L'ouverture de la PMA aux couples de femmes va selon lui aboutir à une « *discrimination* » de l'enfant privé de père. « *On le met dans une scène d'engendrement impossible à penser pour lui.* » Ouvrir la PMA aux femmes seules, c'est aussi exposer l'enfant à des difficultés. « *Accroître les risques dans une société qui veut prévenir tous les risques, ce n'est pas*

*logique* », affirme le psychiatre en évoquant la défense des enjeux environnementaux et en invitant à prendre en compte « *l'écologie de l'enfant* ».

### **Aucune étude d'impact**

Pierre Lévy-Soussan souligne que la littérature scientifique sur les foyers homoparentaux a été pendant des années biaisée : « *80 % des études sont militantes* », affirme-t-il. Il déplore également qu'aucune « *étude d'impact n'ait été faite sur l'incidence de la PMA sur le plan pédopsychiatrie* ».

Des propos pessimistes contre lesquels ont tenu à se démarquer ses deux collègues, même si Myriam Szejer reconnaît l'absence de recul sur tous ces sujets. « *J'ai moi-même vu des enfants nés des toutes premières GPA, qui ont aujourd'hui 30 ou 40 ans. Et bien ce n'est pas terrible.* » La GPA ne figure pas dans le projet de loi ? Une omission « *hypocrite* », estime la spécialiste selon qui ce prochain débat « *sera la conséquence immédiate* » de la loi sur la PMA.

### **L'effacement du père**

Interrogée sur l'idée d'un effacement du père, Myriam Szejer reconnaît qu'on est dans « *une société en pleine mutation* » et Catherine Jusselme « *une révolution de société* », mais l'une comme l'autre se refusent à dramatiser. « *Les enfants peuvent grandir dans la vérité de leur histoire* » rassure la première. « *Dans les couples homosexuels, quand une femme a une grossesse, l'autre prend la place de tiers séparateur. Freud ne pouvait pas l'imaginer en 1890, mais ces enfants ont accès à un Œdipe. Et dans les couples d'hommes, il se passe la même chose* », observe Catherine Jusselme

Pierre Lévy-Soussan voit quant à lui dans l'effacement « *à la fois symbolique et réel* » du père un « *problème essentiel* ». Avec cette nouvelle loi, la société va dire qu'elle « *n'a pas besoin d'un père pour un enfant. Sur le terrain de la protection de l'enfance, cela aura des conséquences* » met-il en garde.

Lundi 9 septembre, en fin de journée, les trois ministres qui portent le texte – Frédérique Vidal, Agnès Buzyn et Nicole Belloubet – seront auditionnées. Puis les 72 députés de la commission spéciale commenceront l'examen du texte.